

## COMMUNIQUÉ *pour diffusion immédiate*

*Suivi de la Commission parlementaire sur la Loi électorale :*

### **Le mouvement des femmes réclame l'égalité à l'Assemblée nationale.**

**Montréal, le 27 octobre 2006** – Cinq mois après le dépôt du rapport de la Commission spéciale sur la Loi électorale, six grandes organisations féministes réclament du gouvernement du Québec le dépôt immédiat d'un projet de loi afin de réformer le mode de scrutin et l'inclusion de mesures positives efficaces pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale. Il s'agit du Collectif Féminisme et Démocratie, de la Fédération des femmes du Québec, du Réseau des tables régionales des groupes de femmes, de L'R des centres de femmes, de l'Afeas et de l'Intersyndicale des femmes. Au total, ces organisations regroupent près de 200 000 femmes à travers le Québec.

*Plus de 60 ans après l'adoption du droit de vote par les femmes, on ne peut plus se fier uniquement à la bonne volonté des partis politiques pour l'atteinte de l'égalité dans la représentation politique! Le taux de 31% de femmes élues à l'Assemblée nationale est inacceptable dans une société comme le Québec à la recherche de l'égalité sur tous les plans, affirme Louise Paquet, porte-parole du Collectif Féminisme et Démocratie.*

Actuellement, on retrouve des mesures positives dans plus de 100 pays et des efforts importants se font en ce sens sur tous les continents, par exemple dans des pays comme le Rwanda, l'Espagne, le Costa Rica, etc. *La discrimination à l'égard des femmes est systémique et les solutions doivent l'être aussi. L'État se doit d'agir afin de corriger la situation par des lois et des mesures positives, tout comme cela a été fait dans le cas de l'équité salariale. Aurions-nous pu uniquement compter sur la bonne volonté des employeurs pour corriger la situation? Poser la question, c'est y répondre!*, de dire Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec.

En matière de représentation politique des femmes, l'État doit affirmer l'objectif de l'égalité dans la loi et mettre en œuvre une **stratégie globale** s'appuyant sur un ensemble de mesures, législatives, incitatives et de soutien, afin que l'égalité de droit devienne **une égalité de fait d'ici les trois prochaines élections.** *Nous sommes tout de même près de 52 % de la population. Il faut que ça change!* de conclure madame Paquet.

À l'initiative du Collectif Féminisme et Démocratie, 125 femmes et groupes de femmes avaient déposé un mémoire à la Commission spéciale sur la Loi électorale, tenue à l'hiver 2006, pour demander l'adoption de mesures concrètes et efficaces en vue d'atteindre l'égalité.

Pour information et entrevue :

Louise Paquet, Collectif Féminisme et Démocratie : 514-292-5971 (cell.)  
Michèle Asselin, Fédération des femmes du Québec : 514-232-4847 (cell.)

Source :

Collectif Féminisme et Démocratie

Fédération des femmes du Québec

Réseau des tables régionales des groupes de femmes

L'R des centres de femmes

Afeas

Intersyndicale des femmes

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Fédération autonome du collégial (FAC)
- Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ)
- Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
- Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (SAPSCQ)

Pour prendre connaissance du résumé des mesures positives qui sont réclamées par le mouvement des femmes

<http://www.feminismeetdemocratie.ca/synthesemesurespositivesCFD.doc>